



AGOSPAP

L'arc en ciel s'est assombri !!!

Les vacances Arc en Ciel pour les enfants lourdement handicapés, c'est du passé.
L'AGOSPAP ne financera plus les séjours vacances, hormis ceux handicapés légers et qui peuvent être intégrés avec les enfants non porteurs de handicap.

Les raisons ? Purement budgétaires.

Précisons que cela concerne environ 80 enfants et un financement de 100 000 €.

Qui a pris cette décision ?

L'assemblée générale de l'AGOSPAP de juin 2010 a voté le projet éducatif (Sud n'était pas présent) et par la même, au détour d'une petite phrase assassine qui dit « que dorénavant les enfants concernés seront orientés vers des séjours spécialisés » et par la même occasion de mettre fin au financement.

Le projet éducatif est voté à la majorité.

CGT, FO, CFDT et l'administration ont accepté la fin des vacances Arc en ciel pour les enfants qui ne peuvent intégrer les centres normaux.

Lors du conseil d'administration du 29 novembre, les propositions d'affectation des budgets ont été présentées, une méchante phrase précise l'arrêt des séjours spécialisés. Sud a demandé le vote d'un amendement. Que les enfants lourdement handicapés de moins de 21 ans continuent de bénéficier d'une aide financière pour les séjours spécialisés.

Résultat des votes :

L'administration, la **CGT, FO et CFDT** ont voté contre. **Sans état d'âme !!!**

4 voix pour : **SUD**, une élue de la ville et 2 syndicats de la ville de Paris.

Donc parents d'enfants handicapés débrouillez vous !!!

Chacun assume ses choix, nous trouvons cette décision scandaleuse.

Nous avons saisi l'administration pour que celle-ci assume ses responsabilités, et qu'elle trouve par le biais de la loi sur l'obligation de l'emploi de travailleurs handicapés un moyen de financer les séjours de ces enfants dorénavant privés de vacances.

En 2009 nous avons versé, 7,4 millions d'euros de pénalité pour le non respect de l'emploi de travailleurs handicapés soit 6%.